



Communiqué de presse

Paris, le xx juillet 2013

Lexavoué Amiens élargit ses rangs et ses compétences avec l'arrivée d'Hélène Camier, avocat senior en droit social.

Lexavoué agrandit son champ de compétences en accueillant Hélène Camier, avocat senior en droit du travail et droit de la sécurité sociale.

Après l'arrivée du 27^{ème} associé, Franck Grimaud, au sein du bureau de Grenoble en juin, c'est au tour de Lexavoué Amiens de franchir une nouvelle étape. Hélène Camier intègre Lexavoué Amiens où elle intervient principalement en droit du travail et droit de la sécurité sociale, aussi bien en conseil qu'en contentieux. Hélène Camier a développé une compétence spécifique dans ces domaines en exerçant pendant plus de 5 ans au sein du cabinet Bouquet Chivot Fayein Bourgois Wadier, et plus particulièrement auprès de Maître BOUQUET, titulaire d'un certificat de spécialisation en droit du travail.

Sa formation généraliste la conduit à connaître également des procédures collectives, mais aussi des contentieux civils et notamment ceux relatifs au droit de la famille.

Jérôme Le Roy, avocat associé au bureau d'Amiens, précise : « *La connaissance fine d'Hélène en conseil et contentieux social est une réelle plus-value pour Lexavoué. Elle vient compléter notre offre de service.* »

A propos d'Hélène Camier :

Hélène Camier est avocat au Barreau d'Amiens depuis 2007.

Elle a débuté sa carrière au sein du cabinet Bouquet Chivot Fayein Bourgois Wadier, à Amiens (2007-2012) avant d'exercer au sein du cabinet Debruyne et Associes (2012-2013).

Hélène Camier est titulaire d'un DESS Droit des Affaires - Université de Picardie (2004) et d'une Maîtrise en Droit international et Européen - University of Montana, USA (2003).

A propos de Lexavoué :

Lexavoué, né de la fusion des professions d'avocats et d'avoués, est implanté au siège de 20 Cours d'appel de France métropolitaine.

Lexavoué est désormais composé de 27 avocats associés spécialistes en procédure d'appel lesquels sont assistés dans leur travail quotidien par près de 20 avocats collaborateurs et plus de 50 salariés, tous reconnus pour leur compétence, leur organisation, leur maîtrise des contentieux et leur proximité avec les juridictions de leur ressort.

Lexavoué intervient dans le respect d'une charte de non concurrence devant toutes les juridictions au profit de ses clients et correspondants avocats.

Contact presse :

Guillaume Tricard

T : +33 1 53 41 41 84

F : +33 1 53 41 41 63

E : g.tricard@eliott-markus.com

Gwénaelle Henri

T : +33 1 53 41 41 91

F : +33 1 53 41 41 63

E : g.henri@eliottmarkus.com